

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du
28 avril 2025

Présents: M. DEGEY, Bourgmestre;

~~Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.~~

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, ~~BENACHOUR~~, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, ~~LAMBERT~~, ~~NAJI~~, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ~~ANNIBALE~~, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 53.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S) - Convention de partenariat avec le CRECCIDE, A.S.B.L. - Affiliation 2025 - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et la Décentralisation, modifié par le décret du 22 novembre 2007;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'action 6.1.01 du "Tableau de bord P.C.S. 2020 – 2025" qui encadre l'organisation et l'animation d'un Conseil Communal des Enfants, et d'un Conseil Communal des Jeunes par le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Service Jeunesse de la Ville de Verviers;

Attendu que le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie A.S.B.L. propose d'offrir leur service, aussi bien pour les Conseils communaux des Enfants que pour les Conseils communaux des Jeunes;

Attendu que le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie A.S.B.L. demande aux communes de verser une affiliation de solidarité qui leur permet d'obtenir la gratuité pour tous les services repris en annexe, ainsi que pour tout autre qui viendrait s'y rajouter, mais doit faire l'objet d'une convention de partenariat qui stipule que la Ville doit prendre en charge l'affiliation d'un montant de 704,00 € dans le cadre du suivi du Conseil Communal des enfants et du Conseil Communal des Jeunes afin de bénéficier de l'offre de services ci annexée à charge de l'allocation n° 761/12402-48 - Frais divers pour réalisation de projets du C.C.E. et du C.C.J et de l'allocation n° 84010/123-48 du P.C.S.;

Vu la décision du Collège communal du 16 avril 2025 prenant acte de la convention de partenariat entre le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie A.S.B.L. et la Ville de Verviers pour l'année 2025;

Vu l'avis émis par la Section de Mme OZER, Echevine, en sa séance du 22 avril 2025;

À l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter la convention de partenariat entre la Ville de Verviers et le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie, A.S.B.L. pour l'année 2025 (voir annexe).

Art. 2.- De transmettre la présente délibération, pour information, au Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie, A.S.B.L. ainsi qu'au Service des Finances.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY

**Convention de partenariat entre le Carrefour Régional et Communautaire de la
Citoyenneté (CRECCIDE) et de la Démocratie A.S.B.L. et la Ville de Verviers
pour l'année 2025**

Entre

La Ville de Verviers dont le siège social est établi :

Place du Marché, 55 à 4800 Verviers

Valablement représentée par :

Monsieur Maxime DEGEY, Bourgmestre ;

Madame Muriel KNUBBEN, Directrice Générale f.f. ;

**Madame Cécile OZER, agissant en qualité d'Echevine du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.),
agissant en vertu d'une délibération du Conseil communal du 28 avril 2025.**

Ci-après dénommée « la Ville » ;

Et

**Le Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de
Démocratie A.S.B.L.(CRECCIDE)**

rue de Stierlinsart, 45, 5070 Fosses-la-ville

Valablement représenté par **Madame E. WAONRY, Directrice
représentant le Conseil d'Administration.**

Ci-après dénommée « le Partenaire ».

Il a été convenu ce qui suit :

La Ville de Verviers s'engage à s'acquitter de l'affiliation d'un montant de **704 €** au CRECCIDE A.S.B.L. dans le cadre de la mise en place / du suivi du Conseil communal des enfants et/ou du Conseil communal des jeunes afin de bénéficier de l'offre de services ci annexée. Cette somme sera versée avant le 31 décembre 2025.

Lors de tout projet, parution d'article, évènement, **la Ville de Verviers** s'engage à mentionner, l'ASBL CRECCIDE comme partenaire en y apposant son logo.

Le CRECCIDE s'engage à respecter l'offre de service ci-annexée pour toutes les activités menées par le CCE et/ou le CCJ ou organisées par le CRECCIDE A.S.B.L. entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Pour la Ville de Verviers,

Pour le Conseil d'administration
du CRECCIDE A.S.B.L.

Monsieur Maxime DEGEY,
Bourgmestre ;

Madame E. WAONRY
Directrice

Madame Muriel KNUBBEN,
Directrice Générale f.f. ;

Madame Cécile OZER, agissant
en qualité d'Echevine du P.C.S..